TENTATIVE DE GRÈVE DES MINEURS DE L'OUENZA

Désapprobation des travailleurs d'ArcelorMittal

La tentative de grève menée par trois membres sur les onze qui forment la section syndicale du site minier de l'Ouenza (Tébessa), et à laquelle ont répondu quelque cinquante travailleurs sur un effectif total de 520, a été qualifiée d'acte de sabotage par l'employeur ArcelorMittal. Ce dernier n'a pas tardé à introduire une plainte auprès du tribunal d'El Aouniet, 60 km au nord du chef-lieu de wilaya, territorialement compétent.

Ce débrayage n'a aucune justification valable, estiment des cadres, des travailleurs et même des syndicalistes du complexe d'El Hadjar, précisant que l'ensemble des salariés de la mine de l'Ouenza ont, il y a à peine quelques mois, bénéficié d'une augmentation globale de 25% (18 % du salaire de base et 7% d'indemnités).

«Cette manière de procéder à un moment où la production amorce un léger mieux ne peut qu'être une action de déstabilisation qui ne manquera pas de se répercuter sur l'ensemble des 6 000 salariés (mineurs et sidérurgistes) d'ArcelorMittal. Elle intervient à un moment où le calme est revenu au sein de la société, après des péripéties marquées par une certaine tension», avancent des sidérurgistes d'El Hadjar.

Leurs arguments sont justifiés par le plan d'investissement de 500 millions de dinars pour la période 2010/2014 destinés à la rénovation de l'ensemble des installations du complexe dont certaines sont hors d'usage, à l'exemple de la cokerie qui nécessite carrément d'être remplacée par une autre flambant neuf. Cet investissement vise à porter la production à 2,5 millions de tonnes d'acier liquide. Et ce n'est pas tout, selon des sources proches de la direction, un autre investissement autrement plus consistant, étalé sur la décennie 2012/2021, est à l'étude entre les deux partenaires, l'Etat algérien représenté par les entreprises du groupe Sider et le groupe franco-indien dont le siège est au Luxembourg. Selon des indiscrétions, cette nouvelle injection d'argent frais estimé par certains à près d'un milliard de dollars aura lieu après la reconduction du contrat de partenariat dont la célébration de la première décennie du bail de 99 ans est prévue au courant de la deuxième quinzaine du mois d'octobre prochain.

Photo : DR

Smaïl Kouadria s'est déplacé à Alger pour rencontrer le SG de l'UGTA.

Le syndicat d'entreprise d'ArcelorMittal n'est pas opposé à cette reconduction dans le but évident de préserver les intérêts et des travailleurs et de l'outil de production en augmentant celle-ci dont les retombées ne seront que bénéfiques aux deux parties, affirment les salariés et syndicalistes de cette filiale algérienne du géant mondial de la sidérurgie. D'ailleurs, l'infatigable SG du syndicat, Smaïl Kouadria, se trouve depuis deux jours à Alger pour rencontrer le patron de la Centrale syndicale, Abdelmadjid Sidi-Saïd, dans le cadre de la préparation de la tripartite prévue pour la fin de ce mois de septembre. Les deux hommes auront certainement à aborder, lors de leur rencontre dans la capitale, la situation et les perspectives de développement de cette importante unité sidérurgique, estime-t-on au sein du complexe d'El Hadjar.

A. Bouacha

BOUIRA

Le chef-lieu paralysé par la grève des communaux

Encore une fois, les travailleurs de l'APC de Bouira, affiliés à l'UGTA, qui ont recouru à la grève pour la deuxième fois, après celle du 16 février dernier, n'ont trouvé aucun écho à leur cri de détresse lancé il y a un peu plus d'une semaine.

Hier, alors que la quasi-totalité des services de l'APC était paralysée, alors que la ville de Bouira, chef-lieu et miroir de la wilaya, croulait sous les immondices avec les odeurs nauséabondes qui s'y dégagaient depuis les ordures ménagères laissées sur place à cause de la grève des éboueurs qui font partie des travailleurs de l'APC, les responsables de la daïra et de wilaya, ainsi que ceux de l'APC étaient tous aux abonnés absents. Aucun d'entre eux n'a daigné prendre contact avec les représentants syndicaux.

Pourtant, la grève des travailleurs a été précédée d'un préavis déposé auprès de qui de droit il y a plus d'une semaine. Un préavis dans lequel, les représentants syndicaux citaient tous les points de discorde et de mécontentement des travailleurs. Des points somme toute légitimes tant les travailleurs ne demandaient que leurs droits les plus élémentaires allant des allocations familiales bloquées au niveau de la Caisse des assurances depuis plusieurs mois, l'intégration des travailleurs contractuels, aux primes spécifiques aux travailleurs communaux et surtout le statut particulier des travailleurs communaux.

Face à ces problèmes, tout ce qu'il y a de légitime, la tutelle, incarnée dans le cas de l'APC de Bouira, chef-lieu de wilaya, par le wali en premier lieu, a préféré faire la sourde oreille, poussant les travailleurs dans une colère indescriptible, tant le geste est qualifié de mépris envers eux.

Hier dans l'après-midi, M. Mezine, secrétaire général de la section syndicale de l'APC de Bouira, affiliée à l'UGTA, que nous avons joint par téléphone, nous dira que la grève a été suivie à plus de 99 % avec 793 grévistes sur les 800 travailleurs que compte l'APC. Outre cela, le SG, qui s'étonne qu'aucun responsable n'ait pris contact avec eux alors que les citoyens sont nombreux à se lamenter de l'état de dégradation du cadre de vie au niveau de la ville et des cités, dira que la grève est ouverte et se poursuivra jusqu'à ce que les responsables reconnaissent la légitimité des revendications des travailleurs et les prennent en charge concrètement.

Enfin, notre interlocuteur rappelle que pendant toute la durée de la grève, un service minimum sera assuré au niveau des centres hospitaliers, la prison, la pouponnière, le centre d'assistance aux personnes âgées, ainsi que le gardiennage de nuit au niveau des écoles primaires qui relèvent de l'APC.

Y. Y.

MILA

Des émeutiers ferment l'entrée ouest de la ville

Mila s'est réveillée, hier matin, sur l'odeur de caoutchouc et la fumée de pneus brûlés !

En effet, des citoyens, pour la plupart des jeunes issus des lotissements et cités de la partie nord-ouest de la ville, ont barricadé, à l'aide de pneus brûlés et autres objets hétéroclites, l'entrée de la ville, au niveau du rond-point Boussouf, paralysant ainsi toute circulation dans cette partie, venant de et menant vers Ferdjioua, Zeghaïa, Redjas et toutes les agglomérations du nord de la wilaya.

Venus en renfort, les éléments de la police antiémeutes se sont longtemps accrochés avec les émeutiers, les uns à coups de matraque et les autres à coups de pierre. Nous avons constaté, sur place, des affrontements, et plusieurs arrestations, où des jeunes ont été menottés et conduits vers le commissariat de police.

Cette situation, qui a duré une bonne partie de la journée, avait pour cause, apparemment, les dégâts occasionnés par les dernières pluies, les retards dans la réalisation du programme d'aménagement et d'amélioration urbaine et autres problèmes dus à l'AEP, l'assainissement, etc.

A. M'haïmoud

LE PRÉSIDENT DU FNA DÉNONCE :

«La loi sur la participation de la femme est anticonstitutionnelle»

Moussa Touati a affirmé, hier, que le projet de loi relatif à la participation de la femme dans les instances élues est contraire à la Constitution.

Tarik Hafid - Alger (Le Soir) - Le projet de loi censé offrir plus de chance à l'intégration des femmes dans le monde politique est contraire à l'article 31 de la Constitution. C'est ce qu'a soutenu, hier, le président du Front national algérien lors d'une conférence de presse animée au siège de son parti. Selon Moussa Touati, l'article de la Constitution, introduit lors de la révision de 2008, ne fait aucunement référence au système de quotas électoraux. «Cette loi ne servira qu'à faire pression sur les partis politiques. Nous considérons également qu'elle porte atteinte à la dignité de la femme», a soutenu Moussa Touati. Le premier responsable du FNA a toutefois déclaré qu son parti dispose du nombre suffisant de militantes pour présenter des listes dans toutes les wilayas. «Mais, s'est-il interrogé, pourquoi le gouvernement n'applique-t-il pas cette règle? Pourquoi n'y a-t-il pas 16 femmes au sein du gouvernement ou encore 24 femmes walis? Cette règle devrait également être imposée dans l'administration».

Pour ce qui est du projet d'amendement du code électoral, le président du FNA considère que les nouvelles lois n'apportent pas de garanties suffisantes. «Nous en sommes toujours au même point», dira-t-il. En fait, c'est l'ensemble des textes élaborés dans le cadre du processus de réformes qui poseraient problème.

Un processus qui, selon lui, «ne sert qu'à faire taire le peuple». Interrogé sur la possibilité de retour du FIS sur la scène politique, Moussa Touati a estimé que la Constitution de 1996 est très claire à ce sujet dans le sens où elle interdit formellement la création de parti politique religieux.

T. H.